



**COALITION
CONTRE LES RETARDS DE PAIEMENT
DANS LA CONSTRUCTION**

Par courriel : cabinet@sct.gouv.qc.ca

Montréal, le 6 mars 2017

Monsieur Pierre Moreau
Ministre responsable de l'administration gouvernementale
et de la révision permanente des programmes
Président du Conseil du trésor

875, Grande Allée Est, 4^e étage, secteur 100
Québec (Québec) G1R 5R8

Objet : Problématique des retards de paiement dans la construction

Monsieur le Ministre et Président du Conseil du trésor,

Depuis l'automne 2013, la Coalition contre les retards de paiement dans la construction (Coalition) est active pour régler la problématique des retards de paiement qui nuit à notre industrie et au développement économique du Québec.

Par la présente, nous désirons vous sensibiliser à cette problématique, ainsi que vous réitérer notre désir de poursuivre les démarches entamées avec votre ministère avant votre nomination. À cette fin, nous sollicitons une rencontre avec vous pour discuter plus amplement du dossier.

En 2015, la Coalition a publié une étude d'impact des retards de paiement dans l'industrie de la construction au Québec réalisée par Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT), laquelle concluait à un impact économique négatif de plus d'un milliard de dollars par année. Les retards de paiement génèrent en effet des impacts négatifs sur le rendement, la productivité et la compétitivité des entreprises du secteur de la construction.

Plus précisément, les entreprises de notre industrie sont privées de 7,2 milliards de dollars au-delà du délai de paiement normal de 30 jours. Cette somme représente 15 % de l'ensemble des dépenses en construction, ce qui illustre assez clairement l'ampleur de cette problématique à laquelle est confrontée notre industrie.

Lorsqu'on considère que le secteur de la construction est composé à forte majorité par de petites et moyennes entreprises, on peut maintenant craindre quant à la survie d'entreprises et au maintien de nombreux emplois.

L'étude de RCGT démontrait aussi que l'écart entre le délai moyen de recouvrement des comptes à recevoir pour l'industrie de la construction en comparaison avec les autres industries avait presque doublé au cours de la dernière décennie, passant de 11,3 jours d'écart en 2002 à 20,6 jours en 2011. Nous avons actualisé cette donnée à l'aide des dernières statistiques disponibles et nous constatons que l'écart se creuse, atteignant 25,5 jours en 2014. Cela démontre que sans action gouvernementale, la situation ne fera que s'aggraver.

D'ailleurs, l'étude révèle que plus 75 % des entreprises ont refusé de soumissionner sur au moins un contrat en raison de la problématique de paiement anticipée. Près de 60% de ces marchés étaient publics. Cette baisse du nombre de soumissionnaires peut créer une pression à la hausse sur les montants des soumissions et, par le fait même, sur les dépenses du gouvernement.

À cet égard, la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, par sa recommandation 15, a proposé que le gouvernement adopte des dispositions législatives ou réglementaires afin de proposer une norme sur les délais de production des décomptes progressifs et des paiements. C'est ce qui a pavé la voie aux travaux que nous avons entrepris avec le Conseil du trésor.

Depuis 2015, plusieurs rencontres ont eu lieu entre des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et du cabinet, et des représentants de la Coalition afin d'expliquer le problème et les solutions proposées. Plus récemment, le travail avec votre ministère est fait sous l'égide du Forum d'échanges sur les contrats des organismes publics dans le domaine de la construction. Deux rencontres se sont tenues, l'une le 20 janvier 2016 et l'autre le 30 novembre 2016. La dernière rencontre a débouché sur la création d'un comité de travail dont le mandat est d'étudier plus en détail des propositions de solutions.

La Coalition a accueilli favorablement la création de ce comité, quoique nous ayons émis des réserves sur les orientations très larges.¹ Nous avons également émis le souhait que les travaux du comité s'amorcent le plus rapidement possible et mentionné que toutes les informations pertinentes étaient entre nos mains pour passer à l'action. À cet égard, votre ministère nous a précisé par écrit qu'une première rencontre était prévue en début d'année 2017 et que les livrables sont fixés pour le printemps 2017.² Nous tenons à vous assurer que nous sommes impatients d'entreprendre les travaux de ce comité de travail.

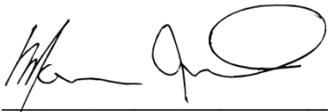
¹ Courriel 2 décembre 2016 adressé à Me Blackburn par la Coalition

² Courriel du 21 décembre 2016 adressé à la Coalition par Me Blackburn

Vous pouvez être assuré de la collaboration de la Coalition, pourvu que l'objectif soit de passer à l'action.

La problématique des retards de paiement appelle justement à une action énergique, surtout qu'elle nuit à la croissance économique et aux finances publiques. C'est pourquoi nous aimerions vous rencontrer pour aller plus en détail dans le dossier. Nous sommes persuadés qu'une telle rencontre permettrait de faire le point sur un dossier urgent et de donner l'impulsion nécessaire afin d'amorcer les changements qui s'imposent.

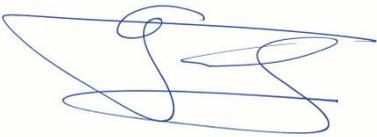
Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre et Président du Conseil du trésor, l'expression de notre considération distinguée.



Mme Manon Bertrand
Présidente ACQ



M. Roger Arsenault
Président ACGRTQ



M. Fouad Geara B. Ing. M. Ing
Président CEGQ



M. Étienne Bergreon
Président APCHQ



M. François Nadeau
Président CMMTQ



M. Éric McNeil
Président CMEQ



M. Marc Bilodeau
Président FQAESQ



Hugues Généreux
Président AQEI (membre du RCAESICQ)

c. c. Philippe Couillard, premier ministre du Québec